



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 7 avril 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

En débutant, madame Linda Laplante prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que conformément aux directives du gouvernement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

**CA 21-04-07-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 13 h 32.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA 21-04-07-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour en retirant le point 8.1.1 « Réponse du ministère des Transports du Québec (MTQ) - Suivi de rencontre - Enjeux sécurité - dossier Sûreté du Québec (boulevard Harwood/rue Bellemare) : dépôt ».

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2021 : ADOPTION**

**CA 21-04-07-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 10 mars 2021 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**



#### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

#### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

##### 5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

**CA 21-04-07-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 21-03-10 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-03-10, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

##### 5.1.2 ACHAT D'ÉTIQUETTES AUTOCOLLANTES PRÉFORMATÉES POUR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX DOSSIERS POUR LES ARCHIVES DE LA MRC À LA COMPAGNIE TAB CANADA POUR UN MONTANT DE 683,47 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nécessité de la MRC à ouvrir de nouveaux dossiers avec étiquettes personnalisées;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 670;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** l'achat d'étiquettes pour l'ouverture de nouveaux dossiers à la compagnie TAB Canada pour un montant de 683,47 \$ plus les taxes.

**Proposition adoptée.**

##### 5.1.3 INSCRIPTION AUX « ASSISES VIRTUELLES 2021 » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ), EN MAI 2021 POUR UN COÛT DE 500 \$ CHACUN (PLUS LES TAXES APPLICABLES) POUR MESSIEURS PATRICK BOUSEZ ET GUY-LIN BEAUDOIN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu de façon virtuelle du 12 au 14 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 110 00 346  
02 130 00 346



POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** la participation de messieurs Patrick Bousez, préfet, et Guy-Lin Beaudoin, directeur général, aux « Assises virtuelles 2021 » de l'UMQ, à titre de membres, au coût de 500 \$ chacun, plus les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**5.1.4 RENOUELEMENT D'ABONNEMENT DE SIMON BELLEMARE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2021 AU COÛT DE 495 \$ PLUS TAXES ET POUR L'ADHÉSION À L'ASSURANCE JURIDIQUE ET DU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES AU COÛT DE 390 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la période de renouvellement de l'abonnement annuel à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021, à titre de membre régulier, pour monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT que cet abonnement fait partie du contrat de travail de monsieur Simon Bellemare;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** le paiement de l'abonnement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 au montant de 495 \$, taxes non incluses, et du coût de 390 \$, taxes incluses, pour l'assurance juridique et du programme d'aide aux membres en 2021.

**Proposition adoptée.**

**5.1.5 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR) AU COÛT DE 660 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'AOMGMR est un regroupement d'organismes municipaux visant à fournir un support technique aux élus et aux gestionnaires municipaux, par la mise en commun de l'expertise municipale en gestion de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'en étant membre, la MRC bénéficie de formation à tarification avantageuse, d'un bulletin hebdomadaire de l'actualité en GMR, d'un accompagnement et d'une représentativité auprès des instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'en 2020 l'AOMGMR a été présent notamment dans le suivi des impacts de la pandémie de COVID-19, du plan d'action 2019-2024, de la modernisation de la consigne, de la refonte du système de collecte sélective, du guide de révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), de la Loi 65, du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), de la révision du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), de la stratégie québécoise de valorisation des matières organiques et du Règlement sur la valorisation des matières résiduelles;



CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** la dépense pour le renouvellement 2021 de l'adhésion à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles pour un montant de 660 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**5.1.6 RENOUELEMENT DE LA COTISATION POUR HÉLÈNE THIBAUT, TECHNICIENNE EN GESTION DOCUMENTAIRE, À L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC À TITRE DE MEMBRE RÉGULIER POUR L'ANNÉE 2021-2022 AU COÛT DE 185 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour la cotisation annuelle à l'Association des archivistes du Québec, pour madame Hélène Thibault, à titre de membre régulier pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que l'Association des archivistes du Québec offre de nombreux services, formations et support à ses membres;

CONSIDÉRANT que l'abonnement à l'Association des archivistes du Québec permet de recevoir de l'information ayant une portée administrative et légale dans l'exercice de la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** le paiement de la cotisation (185 \$) à titre de membre régulier pour l'année 2021-2022, au montant de 212,70 \$ taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**5.1.7 INSCRIPTION DE RAYMOND MALO, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, AU WEBINAIRE SUR LE PL 67 ET LE MONDE MUNICIPAL : QUOI SAVOIR ET QUOI FAIRE OFFERT PAR L'ADMQ LE 29 AVRIL 2021 AU COÛT DE 175 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que le Projet de loi 67 instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, a été adopté le 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi apportera plusieurs changements au niveau des municipalités et des MRC dont les modifications incluses dans cette loi toucheront, entre autres, les sujets suivants :

- La gestion contractuelle;
- La réglementation de zonage;
- La *Loi sur la fiscalité municipale* notamment en ce qui concerne la taxation;
- Des autorisations temporaires en financement pour les dépenses en lien avec la COVID-19;



- La gestion des risques liés aux inondations et à la gestion des contraintes naturelles ou anthropiques;
- Des dispositions temporaires liées aux règlements d'emprunts;
- Les aides aux entreprises;
- L'aménagement d'accès publics à l'eau;
- Des inclusions à faire au Schéma et au plan d'urbanisme;
- L'encadrement applicable à la gestion des milieux hydriques;
- Les limites des zones inondables des lacs et des cours d'eau ainsi que des zones de mobilité des cours d'eau;
- Les encadrements spécifiques aux ouvrages de protection contre les inondations;

CONSIDÉRANT que ce webinaire présentera plusieurs faits saillants importants de ce projet de loi, notamment la façon dont le PL67 est susceptible d'affecter le travail des municipalités et des MRC, les sujets traités lors du webinaire seront, entre autres :

- Les nouvelles mesures liées à la pandémie (notamment quant aux pouvoirs d'aide, aux mesures fiscales, aux mesures relatives aux élections, etc.);
- Les modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et à la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM), en mettant l'accent sur ce qui changera concrètement pour les municipalités locales et les MRC;
- Différentes mesures applicables en matière de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au budget 02 130 00 454;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, à s'inscrire au webinaire sur « le Projet de loi 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire » offert par l'ADMQ le 29 avril 2021 au coût de 175 \$ plus taxes.

**Proposition adoptée.**

## **5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

### **5.2.1 POSITIONNEMENT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION SUR LA DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE - TRAVAUX DE MODIFICATIONS AU RÉSEAU ROUTIER / FUTUR HÔPITAL VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT**

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion procède au dépôt du document.

### **5.2.2 RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - DEMANDE D'APPUI - SENSIBILISATION DES MOTONEIGISTES AU RESPECT DES SENTIERS AMÉNAGÉS : DÉPÔT**

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, procède au dépôt du document.

### **5.2.3 OCTROI D'UN CONTRAT À LES ENTREPRISES AUBIN S.E.N.C. / PROGAZON POUR EFFECTUER L'ENTRETIEN PAYSAGER ET LA TONTE DE LA PELOUSE À LA MRC SITUÉE AU 280, BOULEVARD HARWOOD POUR L'ANNÉE 2021 AU MONTANT DE 2 300 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues pour effectuer l'entretien paysager et la tonte de la pelouse au siège social situé au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion pour l'année 2021;



CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les Entreprises Aubin S.E.N.C / Progazon est la plus basse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

**d'octroyer** un contrat à Les Entreprises Aubin S.E.N.C / Progazon pour effectuer l'entretien paysager et la tonte de la pelouse pour l'année 2021 au montant de 2 300 \$ plus taxes.

**Proposition adoptée.**

### **5.3 BÂTIMENTS**

#### **5.3.1 ACHAT DE 9 CAMÉRAS WEB, DE 13 CASQUES D'ÉCOUTE AVEC MICRO, DE DEUX SUPPORTS POUR ORDINATEUR PORTABLE ET DE TROIS ADAPTATEURS VGA/HDMI POUR LA TENUE DES RÉUNIONS VIRTUELLES PAR LES EMPLOYÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU MONTANT DE 1 300 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la participation à des réunions virtuelles nécessite un équipement adapté (caméra web, casque d'écoute avec micro);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employés n'ont pas accès à un équipement adéquat pour participer à des réunions virtuelles;

CONSIDÉRANT QUE les réunions virtuelles font désormais partie des usages et sont là pour rester;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table des technologies de l'information sont en accord avec ces achats;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 670;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

**d'autoriser** l'achat de l'équipement décrit ci-dessous pour un montant de 1 300 \$, avant taxes

- 9 caméras web
- 13 casques d'écoute avec micro
- 2 supports pour ordinateur portable
- 3 adaptateurs VGA/HDMI

**Proposition adoptée.**

### **6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

### **7. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.



## 8. SÉCURITÉ

### 8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 8.1.1 RÉPONSE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) - SUIVI DE RENCONTRE - ENJEUX SÉCURITÉ - DOSSIER SÛRETÉ DU QUÉBEC( BOULEVARD HARWOOD/RUE BELLEMARE) : DÉPÔT

Ce point est reporté à la séance du conseil du 21 avril 2021.

### 8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

#### 8.2.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC COGECO CONNEXION INC. POUR LA LOCATION DU SITE D'ANTENNE DE RIGAUD POUR LE RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION DE LA MRC POUR UN MONTANT DE 5 276,72 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021; ET DE 5 435,02 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022; ET DE 5 598,07 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le réseau de radiocommunication de la MRC compte un total de six (6) sites répéteurs, neuf (9) répétitrices, 18 canaux duplex et deux (2) sites relais répartis sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit assurer, en tout temps (24/7/365), le lien radio essentiel aux services de sécurité incendie et à leurs partenaires dans le cadre des opérations d'urgence, notamment, dans le secteur de Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE le Bailleur *Cogeco Connexion inc.* a procédé à l'acquisition de *Iteract inc.* en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de *Cogeco Connexion inc.* porte sur les mêmes conditions que le contrat immédiatement antérieur d'une durée de 3 ans, de l'an 2021 à l'an 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de *Cogeco Connexion inc.* est d'une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prend fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la satisfaction portant sur la qualité des communications radiophoniques en provenance du site d'antenne de Rigaud;

CONSIDÉRANT la vérification des chiffres par la comptabilité et que ceux-ci se doivent d'être corrigés;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** le renouvellement du contrat de *Cogeco Connexion inc.* pour la location du site d'antenne de Rigaud pour un montant de 5 276,72 \$ taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, de 5 435,02 \$ taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 et de 5 598,07 \$ taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023;

**d'autoriser** le directeur général adjoint à signer les documents afférents;

**que** la présente résolution **remplace** la résolution CA 21-01-20-11.

**Proposition adoptée.**



**8.2.2 ACHAT ET L'INSTALLATION DE DEUX BATTERIES DE REMPLACEMENT PAR LE GROUPE CLR POUR LE RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION DE LA MRC POUR LE SITE D'ANTENNE DE RIGAUD AU COÛT DE 758,84 \$, INCLUANT LES TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède la compétence en matière de radiocommunication établie en vertu de l'entente régionale portant sur le réseau de télécommunication à large bande;

CONSIDÉRANT QUE la panne de la fréquence 3 du site d'antenne de Rigaud survenue le 19 février dernier a été causée par une défectuosité du répéteur et par l'insuffisance des batteries à assurer le fonctionnement de la radiocommunication;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une vérification technique faite sur place, le technicien du Groupe CLR a avisé le représentant de la MRC que les deux batteries doivent être remplacées afin d'assurer le fonctionnement des radiocommunications produites par le site d'antenne de Rigaud;

CONSIDÉRANT la soumission du Groupe CLR numéro 060320-1;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser l'achat et l'installation de deux batteries de remplacement pour le site d'antenne de Rigaud au coût de 758,84 \$, taxes incluses, par le Groupe CLR.

**Proposition adoptée.**

**8.2.3 ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE LICENCE DU LOGICIEL TABLEAU SOFTWARE, LLC, POUR LA MRC QUI DOIT DÉVELOPPER ET APPLIQUER UN SYSTÈME DE GESTION DE TYPE AUDIT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE EN COLLABORATION AVEC LES MUNICIPALITÉS, AU COÛT DE 2 148,88 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est tenue de vérifier de façon périodique l'efficacité des actions mises en œuvre par les autorités locales et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est tenue de développer et appliquer un système de gestion de type audit des services de sécurité incendie en collaboration avec les municipalités menant à l'élaboration d'un rapport annuel dans le cadre du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la soumission de *Tableau Software, LLC*, numéro Q2103-2165657;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 220 00 414;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser l'acquisition et l'installation d'une licence du logiciel de la compagnie *Tableau Software, LLC* au coût de 2 148,88 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**



### 8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

### 9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

### 10. ENVIRONNEMENT

#### 10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

#### 10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

#### 10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

#### 10.4 ÉCOCENTRES

##### 10.4.1 OCTROI DE CONTRAT À NATURE-ACTION QUÉBEC POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION AU COÛT DE 8 033 \$ POUR LA SAISON 2021 ET DE 8 193 \$ POUR LA SAISON 2022, POUR UN MONTANT TOTAL DE 16 226 \$, EXEMPT DE TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Vaudreuil-Dorion est doté d'un aménagement paysager qui respecte les meilleures pratiques environnementales, notamment la gestion des eaux in situ, la mise en place d'écosystèmes viables, la création d'habitats fauniques et floristiques, l'augmentation de la biodiversité et l'utilisation de plantes indigènes à faible entretien;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'aménagement nécessite un entretien minimal pour retirer les plantes nuisibles, ensemercer les zones dénudées, entretenir les arbres et arbustes, planter de nouveaux végétaux pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et faire la fauche sélective des hautes herbes;

CONSIDÉRANT QUE le mandat doit être réalisé par une main-d'œuvre spécialisée dont l'expertise permet d'assurer le maintien de la biodiversité et la préservation des plantations de l'aménagement du site dit « naturel »;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Nature-Action Québec en date du 24 février 2021 pour les saisons 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 11 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de la MRC à **octroyer** un contrat pour « l'entretien paysager de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion » à Nature-Action Québec, au coût de 8 033 \$ pour la saison 2021 et de 8 193 \$ pour la saison 2022, pour un montant total de 16 226 \$, exempt de taxes.

**Proposition adoptée.**



## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

#### 11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

##### 11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DES COTEAUX – RÈGLEMENTS NUMÉRO 268 ET 270

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 268 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 19 afin d'autoriser les projets intégrés sur la rue Lippé;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 270 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 19 afin d'ajouter des dispositions relatives aux contributions pour fins de parcs pour les projets de redéveloppement;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 268 et 270 de la municipalité des Coteaux indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 268 et 270 de la municipalité des Coteaux.

**Proposition adoptée.**

##### 11.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 529-23

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-23 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 529 afin de modifier :

- des dispositions concernant l'agrandissement bâtiment jumelé ou en rangée;
- des dispositions concernant les normes d'implantation de bâtiment contiguë;
- des dispositions concernant les contenants à déchet et recyclage;
- des dispositions concernant l'abattage d'arbre;
- des dispositions concernant le stationnement;
- des grilles des spécifications des zones 79M, 162M, 175Hb, 175.4Hb, 208Ha, 209Ha et 210Ha;
- le plan de zonage concernant la nomination de la zone 162M;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 529-23 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 529-23 de la municipalité de Saint-Zotique.

**Proposition adoptée.**



### 11.1.1.3 VILLE DE LÎLE-CADIEUX – RÈGLEMENTS NUMÉRO 195, 196, 197, 198 ET 199

CONSIDÉRANT QUE le Règlement du plan d'urbanisme numéro 195 a pour objet de remplacer le Règlement du plan d'urbanisme numéro 148;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 196 a pour objet de remplacer le Règlement de zonage numéro 151;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement numéro 197 a pour objet de remplacer le Règlement de lotissement numéro 150;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de construction numéro 198 a pour objet de remplacer le Règlement de construction numéro 152;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 199 a pour objet de remplacer le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 149;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 195, 196, 197, 198 et 199 de la ville de L'Île-Cadieux indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 195, 196, 197, 198 et 199 de la ville de L'Île-Cadieux.

**Proposition adoptée.**

### 11.1.1.4 VILLE D'HUDSON – RÈGLEMENT NUMÉRO 526.13

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 526.13 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 526 afin de modifier les normes associées aux abris d'auto temporaires;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 526.13 de la ville d'Hudson indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 526.13 de la ville d'Hudson.

**Proposition adoptée.**

### 11.1.1.5 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1273-13, 1275-295 ET 1701-02

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1273-13 a pour objet de modifier le Règlement de lotissement numéro 1273 afin d'exclure la contribution pour fins de parcs pour toute acquisition d'un terrain par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-295 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de :



- prévoir des dispositions particulières concernant l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution;
- modifier la grille des usages et normes de la zone H1-750-A pour y permettre l'usage « enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire (851) », ainsi que les normes applicables à cet usage;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1701-02 a pour objet de modifier le Règlement numéro 1701 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. », en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance et la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » - phase 1;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéro 1273-13, 1275-295 et 1701-02 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-21** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1273-13, 1275-295 et 1701-02 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

## **11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

## **11.3 INFO TERRITOIRE**

### **11.3.1 ACHAT D'UN COLLECTEUR ROBUSTE (TABLETTE ÉLECTRONIQUE) POUR LA MRC POUR LA SAISIE DES DONNÉES TERRAIN POUR LE SERVICE DE PRÊT DE L'ÉQUIPEMENT GPS AUX MUNICIPALITÉS POUR UN MONTANT ESTIMÉ DE 1 000 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le prêt de l'équipement GPS de haute précision est disponible aux membres d'Info territoire depuis 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce service est grandement sollicité par les services des travaux publics pour la validation de leurs réseaux d'égouts et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de cet outil par les services techniques des municipalités permet de valider et de bonifier les résultats du vaste chantier de structuration des données d'infrastructures que l'équipe Info territoire a débuté en 2019;

CONSIDÉRANT la demande croissante d'utilisation de l'équipement GPS;

CONSIDÉRANT QUE le comité Info territoire a autorisé à la rencontre du 12 novembre 2020 l'achat d'un deuxième GPS pour répondre aux demandes des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'un collecteur robuste étant compatible avec le nouveau GPS est nécessaire pour la saisie des données sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 130 01 452;

POUR CES MOTIFS,



**CA 21-04-07-22** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** l'achat d'un collecteur robuste pour la saisie des données terrain pour le service de prêt d'équipement GPS aux municipalités pour un montant estimé de 1 000 \$, avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**11.3.2 ACHAT DE TROIS TÊTES D'IMPRESSION POUR LE TRACEUR HP T2300 DE LA MRC AU MONTANT DE 399,97 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le traceur est un équipement essentiel dans l'offre de service d'Info territoire pour la numérisation et impression grand format de plans;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 527;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-23** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** l'achat de trois têtes d'impression pour le traceur HP T2300 au montant de 399,97 \$ plus taxes.

**Proposition adoptée.**

**11.3.3 RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL D'ACTIVATION DE PRÉCISION CENTIMÉTRIQUE POUR LE SERVICE DE GPS DU SERVICE INFO TERRITOIRE DE LA MRC POUR UN MONTANT MAXIMUM APPLICABLE DE 3 500 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le prêt de l'équipement GPS de haute précision est disponible aux membres d'Info territoire depuis 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce service est grandement sollicité par les services des travaux publics pour la validation de leurs réseaux d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le prêt de l'équipement GPS de haute précision permet aux services techniques des municipalités d'économiser sur les coûts de relevés terrain et permet également de les rendre plus autonomes et efficaces dans la gestion de leurs actifs;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de cet outil par les services techniques des municipalités permet de valider et de bonifier les résultats du vaste chantier de structuration des données d'infrastructures que l'équipe Info territoire a débuté en 2019;

CONSIDÉRANT la demande croissante d'utilisation de l'équipement GPS;

CONSIDÉRANT QUE la validation des réseaux d'égout et d'aqueduc nécessite une précision centimétrique;

CONSIDÉRANT QUE l'activation de précision centimétrique de GPS nécessite un abonnement de service mensuel;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02 130 01 452 et 02 690 00 452;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-24** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



**d'autoriser** le renouvellement de l'abonnement d'activation de précision centimétrique pour un montant maximum applicable de 3 500 \$, avant taxes, et que le montant soit réparti de la façon suivante : 02 130 01 452 (75 %) et 02 690 00 452 (25 %).

**Proposition adoptée.**

**11.3.4 RENOUELEMENT DE L'HÉBERGEMENT DES MÉTADONNÉES DE JMAP ET DES DONNÉES D'OUTILS DE GESTION À GÉOMONT POUR L'ANNÉE 2021 POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 1 200 \$ INCLUANT LES TAXES. : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en juin 2016 concernant la fourniture de services additionnels en géomatique aux 23 municipalités oblige la MRC à maintenir le service JMap jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE JMap supporte toutes les données géomatiques de la MRC et des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil du 21 octobre 2020 a approuvé le renouvellement du contrat du service JMap jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les métadonnées permettent aux utilisateurs d'identifier et de confirmer les sources et les données cartographiques;

CONSIDÉRANT QUE le service Info territoire utilise l'application web d'outils de gestion pour gérer les demandes des municipalités et pour calculer le temps de service annuel;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 130 01 452;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-04-07-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr**  
**APPUYÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal et résolu**

**d'autoriser** le renouvellement de l'hébergement des métadonnées de JMap et des données d'outils de gestion à but non lucratif *Géomont* pour un montant maximum de 1 200 \$, avec taxes.

**Proposition adoptée.**

**12. DÉVELOPPEMENT**

**12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

**12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

**13. HABITATION**

Aucun sujet traité.

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

**15. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.



16. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Patrick Bousez rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Linda Laplante à l'adresse [llaplante@mrcvs.ca](mailto:llaplante@mrcvs.ca)

17. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 21-04-07-26** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que la séance soit levée à 14 h.

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier

